

- b) Elimination de la taxe de vente, et réduction considérable des taxes d'accise et de transformation et de tous les autres impôts cachés ou vexatoires;
- c) Augmentation appréciable des allocations familiales; augmentation des pensions de vieillesse, ainsi qu'élimination de la vérification des ressources et abaissement de l'âge de la pension;
- d) Moyens de subsistance suffisants pour tous les adultes invalides;
- e) subventions sélectionnées, en particulier à l'égard des denrées et des nécessités de vie."

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures du soir.

*Huit heures du soir.*

*(Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.)*

*(Bills privés)*

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés à leurs comités respectifs, comme suit:

*Au comité permanent de la Banque et du commerce—*

Bill No 48, (J du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la société dite *National General Insurance Company*".

Bill No 49, (N du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Eastern Trust Company*".

Bill No 59, (M du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Trust and Loan Company of Canada*".

Bill No 115, (K du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la société dite *People's Fraternal Order*".

*Au comité permanent des Bills privés—*

Bill No 50, (O du Sénat), intitulé: "Loi concernant la société dite la *Ruthenian Catholic Mission of the Order of Saint Basil the Great in Canada*".

La Chambre reprend ensuite le débat sur la motion proposée par M. Rinfret: Que le Bill No 8, (C du Sénat), intitulé: "Loi concernant la Compagnie canadienne de Téléphone Bell", soit maintenant lu la deuxième fois.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend alors le débat sur la proposition de motion de M. Dion tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de M. Shaw.

M. l'ORATEUR: Avant l'ajournement, à six heures, l'honorable député de Red-Deer, M. Shaw, a proposé un amendement à la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

L'amendement fait plus qu'énoncer théoriquement une opinion sur un sujet pouvant comporter l'imposition d'une charge sur le Trésor. Il ne se contente pas seulement d'affirmer un principe d'ordre théorique. Il va jusqu'à demander qu'au cours de la session actuelle on décrète certaines exonérations d'impôts, la